

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 14446 Numéro SIREN : 775 668 122 Nom ou dénomination : BALENCIAGA
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 29693



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Balenciaga S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Balenciaga S.A.S.
40, rue de Sèvres - 75007 Paris
Ce rapport contient 26 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Balenciaga S.A.S.

Siège social : 40, rue de Sèvres - 75007 Paris
Capital social : € 23 271 525

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société Balenciaga S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Balenciaga S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Stratégique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Stratégique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Balenciaga S.A.S.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou
Associé

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 856 095	2 806 738	1 049 357	927 505
Fonds commercial	165 011		165 011	165 011
Autres immobilisations incorporelles	29 595 424	14 319 463	15 275 961	17 236 029
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	33 616 530	17 126 201	16 490 329	18 328 545
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	375 437	325 347	50 091	73 288
Autres immobilisations corporelles	44 862 841	34 842 392	10 020 449	14 094 290
Immobilisations en cours	3 245 741		3 245 741	1 441 387
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	48 484 019	35 167 738	13 316 281	15 608 965
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	71 866 451	100 000	71 766 451	57 976 615
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	300		300	300
Autres immobilisations financières	1 037 374		1 037 374	1 021 892
TOTAL immobilisations financières	72 904 126	100 000	72 804 126	58 998 808
Total Actif Immobilisé (II)	155 004 674	52 393 939	102 610 735	92 936 319
Matières premières, approvisionnements				30
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 032 504		15 032 504	17 822 050
TOTAL Stock	15 032 504		15 032 504	17 822 080
Avances et acomptes versés sur commandes				337 544
Clients et comptes rattachés	365 525 733	209 867	365 315 866	284 732 637
Autres créances	27 613 659		27 613 659	43 482 358
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances et divers	393 139 392	209 867	392 929 526	328 552 539
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	2 442 550		2 442 550	2 375 503
TOTAL Disponibilités	2 442 550		2 442 550	2 375 503
Charges constatées d'avance	1 649 595		1 649 595	1 210 138
Total Actif Circulant (III)	412 264 041	209 867	412 054 175	349 960 260
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)	859 799		859 799	94 783
Total Général (I à VI)	568 128 515	52 603 806	515 524 709	442 991 361

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel dont versé : 23 271 525	23 271 525	23 271 525
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	2 327 153	2 327 153
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :	12 333	12 333
Report à nouveau	51 088 728	49 882 358
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	65 878 302	171 864 220
Sous-Total : Situation Nette	142 578 041	247 357 589
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	142 578 041	247 357 589
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	11 720 464	8 003 229
Provisions pour charges		34 739 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	11 720 464	42 742 229
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 242 539	1 919 980
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	6 544 973	7 759 272
TOTAL Dettes financières	8 787 512	9 679 252
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 342	89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 792 208	97 329 537
Dettes fiscales et sociales	87 292 579	42 536 751
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	739 480	2 816 274
Autres dettes	177 427 522	
TOTAL Dettes d'exploitation et divers	352 280 130	142 682 650
Produits constatés d'avance	0	25 329
TOTAL DETTES (IV)	361 067 642	152 387 231
Ecart de conversion Passif (V)	158 562	504 313
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	515 524 709	442 991 361

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	41 417 949	740 535 048	781 952 997	879 037 725
Production vendue biens	1 929 727		1 929 727	144 020
Production vendue services	644 140	41 787 721	42 431 861	48 095 627
Chiffres d'affaires nets	43 991 816	782 322 769	826 314 585	927 277 372
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 404 326	13 042
Autres produits			8 707 592	7 881 869
Total des produits d'exploitation (I)			838 426 503	935 172 283
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			404 397 915	390 891 961
Variation de stock (marchandises)			2 789 546	-1 799 969
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			5 200 541	4 958 407
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			134 744 329	132 091 369
Impôts, taxes et versements assimilés			9 412 365	10 224 922
Salaires et traitements			37 858 396	38 465 207
Charges sociales			15 387 944	17 228 178
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	10 126 299	10 664 315
		Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		208 084	467
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 496 543	1 973 417
Autres charges			3 253 853	2 209 964
Total des charges d'exploitation (II)			624 875 817	606 908 239
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			213 550 686	328 264 044
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			-690	1 091 523
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			8 102	866
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 849 619	
Différences positives de change			1 006 308	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			14 863 339	1 092 389
Dotations financières aux amortissements et provisions			859 799	42 920
Intérêts et charges assimilées			781 195	384 530
Différences négatives de change			489 552	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			2 130 546	427 450
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			12 732 793	664 939
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			226 283 479	328 928 983

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	165 315	1 186 413
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 789
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 578 659	2 511 553
Total des produits exceptionnels (VII)	37 743 974	3 700 755
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 901 541	9 755
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 694	310 172
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 103 752	40 575 111
Total des charges exceptionnelles (VIII)	63 026 987	40 895 038
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-25 283 012	-37 194 283
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	7 800 141	7 907 996
Impôts sur les bénéfices (X)	127 322 024	111 962 485
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	891 033 816	939 965 427
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	825 155 514	768 101 207
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	65 878 302	171 864 220

BALENCIAGA S.A.S.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS Au 31 décembre 2020

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Du fait de situation d'urgence sanitaire mondiale liée à l'épidémie de COVID-19, la Société a eu un chiffre d'affaires fortement impacté par la fermeture de ses boutiques pendant plusieurs mois, et une diminution des flux touristiques.

Pour faire face à la fermeture des boutiques lors des confinements de l'année 2020, une activité de vente à distance a été fortement développée.

La Société a adopté un nouveau modèle de présentation de ses collections via des défilés/showrooms virtuels.

AUTRES FAITS MARQUANTS

- a) Au 1er janvier 2020, les 16 salariés de la société Arcades Ponthieu (qui a pour activité la vente au détail d'articles de prêt-à-porter et d'accessoires portant la marque Balenciaga, et qui exploite une boutique située 336-340 rue Saint Honoré 75001 Paris) ont été transférés vers la Société dans le cadre d'un transfert volontaire de leurs contrats de travail.

Pour des raisons organisationnelles et afin d'assurer la continuité de l'activité d'Arcades Ponthieu, ces 16 salariés de la Société (ayant les compétences et l'expérience requises pour accompagner l'activité de commercialisation d'Arcades Ponthieu) ont été mis à la disposition d'Arcades Ponthieu par la Société à compter du 1er janvier 2020, au titre d'une convention de prêt de main-d'œuvre à but non lucratif conclue entre la Société et Arcades Ponthieu.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, les salaires et autres éléments versés à ces salariés par la Société en sa qualité d'employeur, ainsi que les charges sociales afférentes et les frais professionnels remboursés, sont refacturés à Arcades Ponthieu conformément au dernier alinéa de l'article L8241-1 du Code du travail.

- b) Le 20 janvier 2020, la Société a annoncé qu'elle relançait son activité Haute Couture. Toutefois, en raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, la présentation de la première collection (qui devait avoir lieu en juillet 2020) a été reportée au mois de juillet 2021.
- c) Par décisions en date du 19 juin 2020, l'assemblée générale mixte a décidé la transformation de la Société de société anonyme à société par actions simplifiée.

Une telle transformation a été faite afin de simplifier l'organisation interne de la Société et de simplifier les organes de gestion de la Société.

Cette transformation n'a pas entraîné la création d'une personne morale nouvelle. La Société, conservant sa personnalité juridique, continue d'exister sous sa forme nouvelle sans aucun changement dans son actif ni dans son passif.

De nouveaux statuts de la Société ont ainsi été adoptés et l'objet social a été légèrement modifié afin de refléter l'activité réelle de la Société.

Du fait de cette transformation de la Société en société par actions simplifiée, tous les mandats des organes de direction ont pris fin automatiquement et le conseil d'administration a été supprimé.

De ce fait, un Comité Stratégique a été instauré et Monsieur Cédric Charbit a été nommé en qualités de (i) Président de la Société et (ii) Président du Comité Stratégique par le Comité Stratégique qui s'est tenu le 19 juin 2020, et ce, pour une durée respective de (i) 5 années pour son mandat de Président de la Société, expirant à l'issue des décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et (ii) 3 années pour son mandat de Président du Comité stratégique, expirant à l'issue des décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Messieurs Cédric Charbit, Jean-Marc Duplaix et Eric Sandrin ont été nommés en qualité de membres du Comité Stratégique par l'assemblée générale mixte qui s'est tenue en date du 19 juin 2020, et ce, pour une durée de 3 années, expirant à l'issue des décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- d) Depuis le 30 juillet 2020, la vente des produits via le site internet chinois de la Société a été internalisée et est dorénavant directement gérée par l'entité locale Balenciaga Fashion Shanghai Co Ltd.
- e) La Société et Coty Inc. (société de droit américain, dont le siège social est situé 2 Park Avenue, New York, New York 10016, U.S.A) ont mis un terme au 30 juin 2020 au contrat de licence qu'elles avaient conclu le 1er octobre 2008.
- f) Le 17 septembre 2020, la société BALENCIAGA NEW ZEALAND LIMITED a été immatriculée. L'intégralité du capital social et des droits de vote de BALENCIAGA NEW ZEALAND LIMITED est détenue par la Société. Le début d'activité est prévu pour 2021. Le capital social a été versé au début de l'année 2021.
- g) Le 3 décembre 2020, la société BALENCIAGA NETHERLANDS B.V. a été immatriculée. L'intégralité du capital social et des droits de vote de BALENCIAGA NETHERLANDS B.V. est détenue par la Société. Le début d'activité est prévu pour 2021. Le capital social sera versé en début d'année 2021.
- h) Le 23 décembre 2020, la société BALENCIAGA AUSTRIA GmbH a été immatriculée. L'intégralité du capital social et des droits de vote de BALENCIAGA AUSTRIA GmbH est détenue par la Société. Le début d'activité est prévu pour 2021. Le capital social a été versé en fin d'année 2020.
- i) La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2015 à 2018, dont les conséquences financières ont été comptabilisées, ainsi qu'une provision pour couvrir les conséquences sociales indirectes.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- a) Depuis le 1er janvier 2021, les activités de production précédemment confiées à la société Kering Fashion Operations (société de droit italien, dont le siège social est situé Via Belletti 4/C - 28100 Novara) sont confiées à la société Balenciaga Logistica (société de droit italien, dont le siège social est situé Via Don Lorenzo Perosi, 6 - 50018 Scandicci, Firenze - Italia).
- b) Depuis le 16 février 2021, la vente des produits Balenciaga via le site internet de la Société a été internalisée et est désormais directement gérée :
 - sauf exceptions, par chaque filiale locale de la Société pour les pays dans lesquels une entité locale de Balenciaga est située. Dans cette hypothèse, les commandes sont effectuées auprès de la filiale locale qui facture les clients. Les marchandises sont cependant expédiées chez les clients par Balenciaga Online Italia SRL (qui facture la filiale locale).
 - ou par Balenciaga Online Italia SRL pour les pays dans lesquels, sauf exceptions, aucune entité locale de Balenciaga n'est située. Dans cette hypothèse, Balenciaga Online Italia SRL livre et facture directement les clients.

Comme indiqué précédemment, cette internalisation avait déjà été mise en place (fin juillet 2020) pour la Chine via l'entité Balenciaga Fashion Shanghai Company Limited.

- c) Le 22 mars 2021, la Société et KERING ont conclu un acte de cession par lequel KERING a cédé à la Société un droit au bail portant sur des locaux à usage exclusif de bureaux dépendant d'un immeuble situé 16-18 rue Vaneau à Paris 75007 (bail commercial en état futur d'achèvement consenti en novembre 2019 par la société bailleuse Accès Valeur Pierre à KERING). L'immeuble est en cours de restructuration. Les locaux n'ayant pas été achevés à ce jour, le bail n'a pas encore pris effet. La cession du droit au bail a pris effet à la date de signature de l'acte de cession, soit le 22 mars 2021.

Par décision en date du 21 janvier 2021, le Comité Stratégique de la Société avait précédemment autorisé l'acquisition de ce droit au bail par la Société auprès de KERING, ainsi que l'octroi des garanties demandées par la société bailleresse.

- d) Suite aux nouvelles mesures d'urgence sanitaire prises depuis la clôture des comptes annuels ayant conduit à la fermeture des boutiques en France au cours du 1^{er} trimestre 2021 pour une durée indéterminée, Balenciaga anticipe un chiffre d'affaires du premier semestre fortement impacté par les répercussions de l'épidémie sur les clientèles locales et les flux touristiques.

L'épidémie en cours ne remet pas en cause les moteurs structurels du développement de l'industrie du Luxe ni son potentiel de croissance à moyen et long terme.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Changement de méthode comptable

Néant

Pour rappel, le règlement N° 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. A la date de première application, l'impact du changement de méthode n'est pas significatif (Cf Note e)

Les principaux principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes annuels sont les suivants :

a. Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques, ainsi que le site internet sont comptabilisés à leur prix de revient et amortis linéairement sur une durée de trois ans.

Le fonds commercial de 76.224,51 euros a été créé lors d'une fusion en 1972 et n'est pas amorti. Le droit au bail de 88.786,31 euros porte sur l'emplacement de la boutique implantée au 10, avenue George V, 75008 PARIS. Il représente le montant versé au précédent locataire en contrepartie du transfert des droits résultant des conventions de la législation sur la propriété commerciale. Ce droit au bail n'est pas amorti.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de :

- L'usufruit de la société Arcades Ponthieu acquis en 2012, est amorti sur sa durée contractuelle de 14 ans en mode linéaire. Le paiement est étalé sur cette même durée, conformément à l'échéancier du protocole d'accord.
- Du mali de fusion, affecté au droit au bail de la nouvelle boutique située au 57, avenue Montaigne, 75008 Paris, dont une partie correspond à l'accès à un bail commercial à des conditions financières favorables par rapport aux prix pratiqués sur le marché. Cette partie est amortie sur la durée restant à courir du bail, au moment de l'ouverture de la boutique (78 mois).

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur cinq ans.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient et sont amorties, suivant la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilité. Les principaux taux utilisés sont les suivants :

Méthode et %

Nombre d'années

- Installations techniques, matériel et outillage industriels :	Linéaire 20 %, 15 % ou 10 %	5, 6, 7 ou 10 ans
<u>Autres immobilisations corporelles :</u>		
- Installations générales, agencements et aménagements divers :	Linéaire 33 ^{1/3} , 20 % ou 10 %	3, 5 ou 10 ans
- Matériel de transport :	Linéaire 20 %	5 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier :	Linéaire 33 ^{1/3} , 20 % ou 10 %	3, 5 ou 10 ans
- Mobilier grands magasins	Linéaire 33 ^{1/3} %	3 ans
- Siege Laennec :		
travaux de structure	Linéaire sur 24 ans	
autres immobiliers	Linéaire sur 10 ans	

c. Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés le cas échéant à la hauteur de notre quote-part dans les capitaux propres ou selon leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée en fonction de la rentabilité et des perspectives de développement des sociétés considérées, et plus généralement par référence aux objectifs poursuivis lors de leur acquisition ou leur création.

Une provision complémentaire peut être constatée, si besoin, pour couvrir la situation nette négative des filiales. Les provisions correspondantes sont comptabilisées en charges exceptionnelles.

d. Stocks

1. Les stocks de marchandises sont valorisés à leur valeur d'achat. Aucune dépréciation n'est constituée car les stocks invendus peuvent être retournés au fournisseur qui les reprend à leur coût d'achat. Les stocks endommagés sont, quant à eux, détruits.
2. Les stocks de matériels de présentation utilisés dans les boutiques sont valorisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation, relative à des produits se rapportant à d'anciens concepts dont le stock a été mis au rebut, a été reprise en 2020.

e. Créances et dettes en devises étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur la base des taux de change en vigueur à la clôture, lorsqu'elles ne font pas l'objet de couverture.

Les différences résultant de cette conversion sont inscrites à l'actif du bilan lorsqu'elles correspondent à une perte latente et au passif lorsqu'elles correspondent à un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision pour risque de perte de change. Cette méthode est simplifiée au regard de la nature et du caractère non significatif des opérations.

La Société procède à des achats et ventes de devises à terme afin de couvrir les opérations significatives réalisées en devises (GBP, HKD, AED, CNY, SGD, THB, TWD) (facturation de ses filiales en devises – créances commerciales / financières). Au 31 décembre 2020, la position globale de couverture sur les marchés à terme de la Société représente l'équivalent de 17,663 millions d'euros de devises à livrer ; aucune devise à recevoir, le résultat de change latent sur ces couvertures n'étant pas significatif à la clôture de l'exercice.

f. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

g. Impôts différés

Les différences temporaires entre le résultat imposable fiscalement et le résultat comptable génèrent des éléments de fiscalité différée. Aucun élément de fiscalité différée n'est constaté dans les comptes.

h. Indemnités de départ en retraite

A leur départ en retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La Société a choisi de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice du paiement effectif de la dette.

i. Coûts de collection

Les frais de collection sont comptabilisés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

j. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques sociaux et financiers. Seules les provisions concernant des risques nouveaux ont été constatées au cours de cet exercice. Toutes les autres provisions devenues sans objet ou ayant fait l'objet d'utilisation, ont été reprises dans le résultat.

Les provisions sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

k. Provisions pour congés payés

La provision est calculée par salarié en fonction de sa rémunération effective, charges patronales incluses et du nombre de jours lui restant dû à la fin de l'exercice.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres, y compris capital social (y compris résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
I. Renseignements à fournir lorsque la Société n'a pas annexé à son bilan, un bilan et des comptes consolidés conformément à l'article 248										
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
BALENCIAGA UK LTD	282 089	16 944 426	100	282 089	282 089			81 556 380	678 878	
BALENCIAGA FASHION SHANGHAI Co Ltd	49 590 632	63 367 590	100	49 590 632	49 590 632			169 845 527	28 262 913	
BALENCIAGA Asia Pacific Ltd	274 461	2 430 969	100	274 461	274 461			47 139 356	1 307 160	
BALENCIAGA GERMANY	100 000	-881 830	100	100 000	0			4 512 524	-82 166	
BALENCIAGA SINGAPOUR	232 311	910 621	100	232 311	232 311			8 177 095	-268 925	
BALENCIAGA AUSTRALIA PTY LTD	939 137	1 571 093	100	939 137	939 137			10 245 707	-18 465	
BALENCIAGA SEA MALAYSIA	633 580	1 118 829	100	633 580	633 580			4 933 653	210 116	
BALENCIAGA THAILAND TLD	2 654 632	4 705 674	100	2 654 632	2 654 632			15 704 931	1 691 505	
BALENCIAGA CANADA	100	1 039 908	100	100	100			12 006 068	677 449	
BALENCIAGA SWITZERLAND	173 325	245 123	100	173 325	173 325				30 381	
BALENCIAGA ONLINE ITALIA	10 000	-4 135	100	10 000	10 000			4 614	-12 193	
BALENCIAGA RETAIL MEXICO S. de R.L. de C.V.	979	-371 629	100	979	979			6 033 033	-261 890	
SERVICIOS DE PERSONAL BALENCIAGA, S.R.L. de C.V	979	59 484	100	979	979				13 651	
2. Participations (10 à 50% du capital)										
FASHION LUXURY MIDDLE EAST	68 113	6 001 885	49	16 022 081	16 022 081			23 467 533	42 985	
B.A.L. for Ready-to-Wear Apparel and Accessories	247 025	335 178	49	247 025	247 025			1 868 049	293 179	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Le taux retenu pour la valorisation du capital est le taux historique

(2) Les informations concernant la clôture statutaire 2020 des filiales n'ayant pas été reçues, les informations dans le tableau correspondent aux données issues du reporting groupe consolidé à la clôture 2020

Immobilisations

Cadre A		IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
				Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			33 451 219		951 463
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagement s des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			375 437		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement s divers		40 264 783	2 029 716	1 949 627
	Matériel de transport		16 069		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		7 600 451		195 615
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			1 441 387		3 908 344
Avances et acomptes					
TOTAL (III)			49 698 128	2 029 716	6 053 587
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			71 831 451		35 000
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			1 022 192		15 482
TOTAL (IV)			72 853 644		50 482
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			156 002 991	2 029 716	7 055 531
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)					
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			786 152	33 616 530	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagement s des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				375 437	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagement s divers		6 591 928	37 652 199	
	Matériel de transport			16 069	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		601 494	7 194 573	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		2 029 716	74 275	3 245 741	
Avances et acomptes					
TOTAL (III)		2 029 716	7 267 696	48 484 019	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				71 866 451	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				1 037 674	
TOTAL (IV)				72 904 126	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		2 029 716	8 053 848	155 004 674	

Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)							
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			15 122 673	2 789 679	786 152	17 126 201	
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages			302 150	23 197		325 347	
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers		27 154 929	6 770 973	6 160 424	27 765 478	
	Matériel de transport		16 069			16 069	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		6 616 016	1 046 323	601 494	7 060 845	
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			34 089 163	7 840 493	6 761 918	35 167 738	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			49 211 836	10 630 172	7 548 069	52 293 939	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C			Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	94 783	859 799	94 783	859 799
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts	34 739 000		34 739 000	
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	7 908 446	7 600 295	4 648 076	10 860 665
TOTAL (II)	42 742 229	8 460 094	39 481 859	11 720 464
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	13 854 836		13 754 836	100 000
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	154 246		154 246	
Provisions sur comptes clients	2 036	208 084	253	209 867
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	14 011 118	208 084	13 909 336	309 867
TOTAL GENERAL (I + II + III)	56 753 347	8 668 179	53 391 195	12 030 331
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 704 627	1 962 917	
Dont dotations et reprises financières		859 799	13 849 619	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		6 103 752	37 578 659	
dépréciations des titres mis en équivalence				

Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts			300	300	
Autres immos financières			1 037 374	1 037 374	
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE			1 037 674	1 037 674	
Clients douteux ou litigieux			695	695	
Autres créances			365 525 038	365 525 038	
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés			155 098	155 098	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			257 142	257 142	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée		6 197 493	6 197 493	
	Autres impôts		109 133	109 133	
	Etat - divers				
Groupes et associés			320 002	320 002	
Débiteurs divers			20 574 790	20 574 790	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT			393 139 392	393 139 392	
Charges constatées d'avance			1 649 595	1 649 595	
TOTAL DES CREANCES			395 826 662	395 826 662	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		2 242 539	2 242 539		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		6 544 973	1 238 006	5 306 967	
Fournisseurs et comptes rattachés		86 792 208	86 792 208		
Personnel et comptes rattachés		20 444 124	20 444 124		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		10 075 953	10 075 953		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	32 660 720	32 660 720		
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 260 457	1 260 457		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	22 851 324	22 851 324		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		739 480	739 480		
Groupes et associés		83 451 753	83 451 753		
Autres dettes		93 975 769	93 975 769		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		361 039 300	355 732 333	5 306 967	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Tableau d'évolution de la situation nette

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves spéciales de réévaluation	Résultat net de l'exercice	Report à nouveau	Distribution de dividendes	Situation nette
	€	€	€	€	€	€		€
- Capital social 1 551 435 actions de 15€ chacune entièrement libérée								
Au 31 Décembre 2017	23 721 525		359 367	12 333	4 015 536	-5 133 033		22 525 728
- Affectation du résultat 2017			200 777		-4 015 536	3 814 759		
- Résultat net de l'exercice 2018					52 967 641			52 967 641
Au 31 Décembre 2018	23 721 525		560 144	12 333	52 967 641	-1 318 274		75 493 369
- Affectation du résultat 2018			1 767 009		-52 967 641	51 200 632		
- Résultat net de l'exercice 2019					171 864 220			171 864 220
Au 31 Décembre 2019	23 721 525		2 327 153	12 333	171 864 220	49 882 358		247 357 589
- Affectation du résultat 2019					-171 864 220	1 206 370	170 657 850	
- Résultat net de l'exercice 2020					65 878 302			65 878 302
Au 31 Décembre 2020	23 271 525		2 327 153	12 333	65 878 302	51 088 728		142 578 041

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES

- Les écarts de conversion « actif » d'un montant de 859.799 euros représentent les diminutions de créances clients ainsi que les augmentations des dettes fournisseurs consécutives à une variation du cours de la devise dans laquelle ces dettes et/ou créances sont libellées.
- Les écarts de conversion « passif » d'un montant de 158.562 euros représentent les augmentations de créances clients ainsi que les diminutions des dettes fournisseurs consécutives à une variation du cours de la devise dans laquelle ces dettes et/ou créances sont libellées.

AUTRES POSTES DU PASSIF

a) Provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations De l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Provisions devenues sans objet	Suite à des consommations	
Perte de change	95	860		95	860
Risques Ressources Humaines	2.496	546	41	221	2.780
Situation nette négative filiales	161				161
Provision Risque Fiscal	38.669	6.669		38.669	6.669
Autres	1.320	385	324	132	1.250
TOTAL	42.741	8.460	364	39.117	11.720

A la suite des conclusions de l'administration fiscale relatives aux contrôles fiscaux la provision pour risque d'impôts a été reprise.

b) Autres Dettes

Elles sont principalement constituées par des avoirs à établir s'élevant à 93.258.413 euros.

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

Autres créances :

Elles sont essentiellement constituées par :

- Des créances de TVA sur l'Etat : 6.197.493 euros
- D'avoirs à recevoir : 20.558.672 euros

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER RATTACHES AUX COMPTES DE CREANCES ET DE DETTES

a. Produits à recevoir (en euros)

- Créances clients et comptes rattachés	11.398.069
- Fournisseur avoir à recevoir	20.558.672
- T.V.A. sur factures à recevoir	530.188
- T.V.A. Européenne à récupérer	166.859
- Crédit de TVA à reporter	4.544.262
- Créances sociales	412.240
	37.610.288

b. Charges à payer (en euros)

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27.501.398
- Dettes fournisseurs d'immobilisations	552.916
- Clients avoir à émettre	93.286.755
- Dettes sociales	30.520.078
- TVA sur facture à émettre	302.772
- Etat autres charges à payer	55.404.411
	207.568.330

c. Charges constatées d'avance (en euros)

Elles s'élèvent à 1.649.595 euros et correspondent principalement à des loyers, des contrats de maintenance et des charges de collection payés par avance pour le 1^{er} trimestre 2021 .

d. Produits constatés d'avance

Néant.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

a) Ventilation du chiffre d'affaires en milliers d'euros

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1
Répartition par secteur d'activité		
Ventes de marchandises	781 952 997	879 037 725
Production vendue biens	1 929 727	144 020
Production vendue services	42 431 861	48 095 627
Répartition par marché géographique		
Chiffres d'affaires nets-France	43 991 816	77 622 106
Chiffres d'affaires nets-Export	782 322 769	849 655 266
Chiffres d'affaires nets	826 314 585	927 277 372

b) Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen salarié	
Effectif	N	N-1
Ingénieurs et Cadres	307	261
Employés et techniciens	211	232
TOTAL	518	493

c) Détail du résultat exceptionnel (en euros)

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres produits exceptionnels		165 315
Provision RH	546 039	262 576
Reprise de provision pour impôt		37 316 083
Charges à payer - Impôts	56 826 546	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 694	
Autres charges exceptionnelles	74 995	
Provision CF	5 557 713	
TOTAL	63 026 987	37 743 974

d) Transferts de charges

Les transferts de charges s'élevant à 1.441 K€ au 31 décembre 2020 concernent les charges de personnel refacturées à Arcades Ponthieu dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel.

e) Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en base et en euros)

Ecart de conversion actif N	859.799
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	859.799

Ecart de conversion passif N	158.562
Organic	1.619.221
Participation	7.800.141
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	9.578.024

f) Impôt sur les sociétés

Le résultat fiscal au 31/12/2020 est un bénéfice de 202.046.851 euros.

g) Répartition de l'impôt

	Résultat avant impôt		Impôt		Résultat net	
	Résultat comptable (A)	Résultat fiscal	Théorique (B)	Dû (C)	Théorique (A)-.(B)	Comptabilisé (A)-.(C)
Courant	226 283 479	212 699 089	70 132 879	68 071 955	156 150 601	158 211 524
Exceptionnel. (CT)	-25 283 012	-10 548 049	-7 837 734	-3 382 560	-17 445 278	-21 900 452
Participation	-7 800 141	-107 855	-2 418 044	-29 778	-5 382 097	-7 770 363
Autre retraitement			0	62 657 569	0	-62 657 569
Sous.total.1	193 200 326	202 043 185	59 877 101	127 317 186	133 323 225	65 883 140
Impôt dû à l'étranger	-3 666	3 666	0	1 172	-3 666	-4 838
Sous.total.2	-3 666	3 666	0	1 172	-3 666	-4 838
Total. (1).+.(2)	193 196 660	202 046 851	59 877 101	127 318 358	133 319 559	65 878 302

Par ailleurs la société a fait l'objet d'une vérification de ses comptabilités par la DGFIP au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, dont les conséquences financières ont été comptabilisées.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Créances :

Clients :	276.203.788
Comptes courants :	320.002

Dettes :

Fournisseurs :	42.700.169
Comptes courants	83.131.751

Charges financières :

Intérêts de comptes courants	376.940
------------------------------	---------

Produits financiers :

Néant.

Les transactions conclues avec les parties liées ne sont pas listées dans la mesure où elles sont conclues à des conditions normales de marché et avec des filiales détenues en totalité ou avec des sociétés sœurs détenues directement ou indirectement par Kering.

AUTRES INFORMATIONS

a) Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées

Conformément à la Convention Collective de la Couture Parisienne, la Société s'engage à verser à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite calculée selon l'ancienneté.

Ces indemnités ont été évaluées au 31 décembre 2020 à la somme de 2.258.000 euros non constatées dans les comptes (1.555.000 euros en 2019).

b) Consolidation et intégration fiscale

La société consolidante est la société KERING, 40 Rue de Sèvres 75007 PARIS N° SIREN 552 075 020. Depuis le 01 janvier 2013 le résultat fiscal de Balenciaga SA est intégré fiscalement au résultat d'ensemble du groupe Kering.

c) Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

d) Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

Sans objet sur l'exercice 2020.

e) Rémunérations des dirigeants

Conformément à l'article 833-17 du Plan Comptable Général, cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre des organes de direction de la Société.

f) Autres rémunérations : Long Term Incentive Plan

Certains collaborateurs bénéficient d'un plan d'intéressement à long terme lié à l'atteinte par Kering des objectifs d'un plan à moyen terme.

g) Frais d'établissement

Sans objet sur l'exercice 2020.

h) Parts bénéficiaires

Sans objet sur l'exercice 2020.

i) Crédit-bail

Sans objet sur l'exercice 2020 .

j) Les engagements financiers

Les engagements financiers au titre des contrats de location simple (loyers futurs) s'élèvent à 36.587.786 euros, dont 32.472.000 € sur 6 ans pour le siège social Laennec, et 4.115.786 euros pour les autres sites.

Cautions, garanties données : Une caution bancaire au titre des loyers s'élève à 2.437.500 euros. Une garantie bancaire s'élevant à 200.000 euros a également été donnée pour le loyer de la boutique de la Vallée Village.

BALENCIAGA

Société par actions simplifiée au capital social de 23.271.525 euros

Siège social : 40, rue de Sèvres – 75007 Paris

775 668 122 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 21 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,

Le vingt-et-un avril, à 11 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social de la Société situé 40 rue de Sèvres 75007 Paris, sur convocation faite par le Président du Comité Stratégique de la Société par voie électronique adressée à chaque associé (l'« **Assemblée** »).

La feuille de présence est signée par les associés présents ou représentés (un « **Associé** » ou ensemble les « **Associés** »).

L'Assemblée est présidée, conformément aux statuts de la Société, par Monsieur Cédric Charbit en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

Participent à la présente séance de l'Assemblée les Associés suivants :

- la société KERING FRANCE PARTICIPATIONS, représentée par pouvoir par Madame Laurence Barrère,
- la société KERING HOLLAND N.V., représentée par pouvoir par Madame Laurence Barrère.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent ensemble l'intégralité des actions composant le capital et l'intégralité des droits de vote de la Société.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le cabinet KPMG S.A., Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué par voie électronique, n'assiste pas à l'Assemblée.

Madame Mariam Bennissi et Madame Zahide Tenik, représentants du Comité Social et Economique (CSE), régulièrement convoquées par voie électronique, sont absentes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- La copie de l'accusé de réception de la convocation adressée électroniquement à chaque actionnaire,
- La copie de l'accusé de réception de la convocation adressée électroniquement au

Commissaire aux comptes,

- La copie de l'accusé de réception de la convocation adressée électroniquement aux délégués du CSE,
- La feuille de présence de l'Assemblée certifiée exacte par le bureau,
- Le cas échéant, les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés,
- Le rapport de gestion établi par le Comité Stratégique,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de la Société clos le 31 décembre 2020 et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Les statuts actuels de la Société,
- Le projet des statuts modifiés de la Société,
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- Le bilan social 2020 de la Société,
- L'avis du CSE sur le bilan social 2020 de la Société.

Puis le Président déclare que le rapport de gestion du Comité Stratégique, le projet de texte des résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, dans le respect des prescriptions légales et statutaires.

A l'unanimité des Associés, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et aux membres du Comité Stratégique ;
- Approbation des charges et dépenses non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Constatation / approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Modification des articles relatifs aux mandats du Président et du/des Directeur(s) Général(aux) de la Société ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Présentation est faite du rapport de gestion du Comité Stratégique ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et aux membres du Comité Stratégique

L'Assemblée, après avoir entendu lecture et pris connaissance du rapport de gestion du Comité Stratégique et du rapport du Commissaire aux comptes :

- approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 65.878.302 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- donne, en conséquence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus de leur gestion au Président de la Société et aux membres du Comité Stratégique

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Stratégique, constate que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement au cours de son exercice clos le 31 décembre 2020 conformément aux dispositions des articles 223 quater, 223 quinquies, 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Stratégique et avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un bénéfice de 65.878.302 €, étant précisé que la « Réserve légale » est dotée à hauteur du plafond légal, soit à hauteur de 10% du capital :

- approuve la proposition du Comité Stratégique et décide d'affecter le résultat comme suit :

Affecter au compte Report à Nouveau :	65.878.302 €
Au 31 décembre 2020, le Report à Nouveau était de :	51.088.728 €
Après affectation, le Report à Nouveau s'élèvera à :	116.967.030 €

- rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice social clos le :	Revenus distribués aux actionnaires (en euros) :		
	Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40 % :	Montant non éligible à l'abattement de 40 % :
31/12/2017	0	N/A	N/A

31/12/2018	0	N/A	N/A
31/12/2019	170.657.850	N/A	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Constatation/approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve le contenu de ce rapport, ainsi que les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Modification des articles relatifs aux mandats du Président et du/des Directeur(s) Général(aux)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Stratégique et du projet de statuts modifiés de la Société, décide de modifier les articles 12.2, 12.3, 13.2, 13.3 et 16.2.2 des statuts de la Société, qui seront dorénavant rédigés comme suit :

« Article 12 Président

L'article 12.1 des statuts reste inchangé.

12.2 Nomination du Président

Au cours de la vie sociale, le Président est nommé, renouvelé et remplacé ou révoqué par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. La durée du mandat du Président et, le cas échéant, sa rémunération sont fixées dans la décision qui le nomme.

12.3 Cessation des fonctions du Président

Le premier paragraphe reste inchangé.

Le Président peut démissionner à tout moment, sous réserve de prévenir l'associé unique ou la collectivité des associés (1) mois au moins à l'avance, ce délai pouvant être réduit ou supprimé lors de la délibération de l'associé unique ou de la collectivité des associés qui aura à statuer sur le remplacement du Président démissionnaire.

Le Président est révocable à tout moment, avec ou sans préavis, par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. La révocation du Président n'a pas à être motivée. ».

« Article 13 Directeur Généraux

L'article 13.1 des statuts reste inchangé.

13.2 Nomination du ou des Directeur(s) Général(aux)

Au cours de la vie sociale, le ou les Directeur(s) Général(aux) sont nommés, renouvelés et remplacés ou révoqués par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. La

durée du mandat du ou des Directeur(s) Général/(aux) et, le cas échéant, leur rémunération sont fixées dans la décision qui les nomme.

13.3 Cessation des fonctions du ou des Directeur(s) Général/(aux)

Le premier paragraphe reste inchangé.

Le ou les Directeur(s) Général/(aux) peuvent démissionner à tout moment, sous réserve de prévenir l'associé unique ou la collectivité des associés un (1) mois au moins à l'avance, ce délai pouvant être réduit ou supprimé lors de la délibération de l'associé unique ou de la collectivité des associés qui aura à statuer sur le remplacement du ou des Directeur(s) Général/(aux) démissionnaires.

Le ou les Directeur(s) Général/(aux) sont révocables à tout moment, sans préavis, par décision de l'associé unique ou de la collectivité des associés. La révocation du ou des Directeur(s) Général/(aux) n'a pas à être motivée, et ne peut donner lieu à quelque indemnité que ce soit. ».

« Article 16 Décisions des associés

L'article 16.1 des statuts reste inchangé.

16.2 Pluralité d'associés

Les articles 16.2 et 16.2.1 restent inchangés.

16.2.2 La collectivité des associés est seule compétente pour prendre les décisions suivantes :

- *l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;*
- *l'approbation des conventions visées à l'article 227-10 du Code commerce ;*
- *la nomination, le renouvellement, le remplacement et la révocation du Président et du ou des Directeur(s) Général/(aux) ;*
- *la nomination et la révocation des membres du Comité Stratégique ;*
- *la nomination des Commissaires aux comptes ;*
- *plus généralement toutes modifications statutaires. Par exception, le transfert du siège social peut relever de la compétence du Président conformément aux dispositions de l'article 4 des présents statuts.*

Le reste de l'article reste inchangé. ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée, donne tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ; et/ou
- au formaliste LES PETITES AFFICHES, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (572 098 507 R.C.S. Nanterre) ;
 - de pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et certifier conforme les actes

visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code ;

- o en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président
Monsieur Cédric Charbit